



DÉCLARATION ATTESTANT LA SIGNIFICATION DE DOCUMENTS PAR LE LOCATAIRE AU LOCATEUR

Dossier n° _____

Entre _____
PARTIE REQUÉRANTE

et _____
PARTIE INTIMÉE

Je, _____, au Yukon, déclare ce qui suit :

J'AI SIGNIFIÉ À : _____
NOM DE LA PERSONNE QUI A REÇU LE DOCUMENT

DATE ET HEURE AUXQUELLES LA PERSONNE A REÇU LE DOCUMENT

ADRESSE COMPLÈTE OÙ LE DOCUMENT A ÉTÉ SIGNIFIÉ OU ENVOYÉ

Conformément à l'alinéa 99b) de la *Loi sur les rapports entre locataires et locataires en matière résidentielle*, le locataire doit signifier un document à son locateur de l'une des façons suivantes : (a) en personne ou (b) par la poste. Indiquez la méthode de signification :

Méthode de signification : En personne Par la poste

Je déclare que les renseignements fournis dans les présentes sont exacts et complets.

Signature

Date

- Si vous avez signifié les documents par courrier recommandé, joignez une copie du reçu de la poste au présent formulaire.
- Faire une fausse déclaration peut entraîner de graves conséquences, y compris le rejet de votre demande, l'annulation d'une conclusion en votre faveur, l'imposition d'une amende ou faire face à des accusations en vertu de la *Loi sur les rapports entre locataires et locataires en matière résidentielle*.